

Privilège

parole pour déclarer qu'ils avaient hâte de conclure pour passer à ce qu'ils estimaient être une des questions les plus importantes de la journée. Nous convenons que nous ne pouvions pas choisir, je pense, de jour plus approprié pour débattre d'une question concernant l'environnement, et nous devrions le faire plus souvent. Les ministériels ont donc déclaré qu'ils avaient hâte de passer au débat.

Le député de Chambly a proposé que nous prolongions les heures de débat pour permettre à davantage de députés de parler d'un sujet dont vous-même, monsieur le Président, vous auriez aimé discuter, si vous siégiez à la Chambre et pouviez participer à ce débat très pertinent où nous avons entendu des discours éloquentes et profitables. Et c'est alors que, sans crier gare, le whip du gouvernement est venu signaler l'absence de quorum. Nous avons donc dû signer au bureau. Il y avait six libéraux et six néo-démocrates. C'était une journée réservée au Parti libéral et aucun député conservateur n'était présent, sauf le Président, qui a signé. Par conséquent, le débat a été interrompu.

Cela nous a vraiment surpris. Après coup, on s'est demandé ce que cela pouvait signifier, puisque jamais auparavant le gouvernement, au cours d'une journée désignée, n'avait décidé de mettre prématurément fin au débat. D'une certaine façon, le gouvernement annule l'ordre du jour, l'étude des crédits. La Chambre n'étudie plus les crédits à accorder au gouvernement. Le gouvernement n'a pas agi inconsciemment, il était bien déterminé à mettre prématurément fin au débat.

M. Milliken: À museler l'opposition.

M. Riis: Oui, c'est ça, à museler l'opposition, et ce n'est pas la première fois qu'il le fait, puisque déjà, à 34 reprises, il a baïllonné l'opposition d'une façon ou d'une autre. Mais nous n'arrivions pas à croire qu'il l'ait fait dans ces circonstances, avec les répercussions que cela peut avoir. Nous ne nous étonnons plus qu'il applique la clôture, puisque c'est malheureusement devenu une habitude. Mais comme le programme d'étude des crédits s'en trouve tout bouleversé, il s'agit là, à mon avis, d'une question de confiance, d'une question de privilège, comme l'a mentionné mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier, et qui prouve en tout cas l'incompétence du gouvernement.

• (1550)

Que faire? La question qui devait figurer au *Feuilleton* d'aujourd'hui peut-elle être rétablie? La Chambre a pour coutume de ne pas présenter indéfiniment la même motion. Au début de la session, le 3 avril 1989, il a été proposé:

Que la Chambre étudie les crédits à sa prochaine séance.

Cette motion n'est plus au *Feuilleton*. Peut-elle y être réinscrite? Selon les coutumes de la Chambre, ce n'est pas là la pratique normale. La solution réside donc, à mon avis, dans la prorogation.

Je voudrais simplement accorder notre appui aux arguments bien pesés du député de Vanier. D'autres députés veulent ajouter des observations. Je veux simplement me résumer en posant deux questions. Est-il possible que la même question soit mise aux voix à deux reprises pendant une session parlementaire? N'incombe-t-il pas au gouvernement de maintenir le quorum lorsque nous étudions les crédits? Il me semble que ces deux questions sont assez directes. Des tactiques ineptes et désinvoltes comme celles de vendredi dernier n'ont pas leur place.

Je tiens à dire que la Chambre a maintenant perdu son rôle principal, qui est d'accorder des crédits. Quel est désormais notre rôle dans cette procédure? Nous ne sommes saisis d'aucune motion et si, monsieur le Président, vous autorisez le gouvernement à présenter la motion qu'il aurait dû présenter aujourd'hui, s'il allait le faire, alors nous devrions au moins débattre cette motion et la mettre aux voix. Cela ne fait aucun doute dans mon esprit.

Je peux seulement présumer que le gouvernement ignorait ce qu'il faisait vendredi, et qu'il s'est laissé prendre dans une situation très gênante. Son incompétence est manifeste. On ne dispose tout simplement pas de précédents, à moins de remonter au précédent de 1877 au Parlement de Westminster, ce qui montre à quel point le gouvernement a pu être négligent.

Si le gouvernement n'envisage pas de proroger la session, nous comptons bien alors débattre de la motion quand elle sera présentée de nouveau. Nous espérons que le gouvernement n'essaiera pas simplement de la faire passer sans débat, comme nous l'avons fait au début de la session, car tout le mandat relatif à l'étude des crédits a de toute évidence maintenant changé du tout au tout.